

Réponses écrites - MOC -Mai 2024

Saskia Bricmont et Gilles Vanden Burre

800 caractères + renvoi au programme

1. L'emploi

Chapitre 12 du [programme Ecolo](#)

- Comment réguler le dumping social et la dégradation des conditions de travail et salariales générés par diverses formes d'ingénierie patronale (ubérisation, flexijobs, multiplication des CDD, intérim, ...) ?

Au niveau UE, la directive sur les travailleurs des plateformes a enfin été adoptée en avril 2024. Elle qui crée une présomption de relation de travail (par opposition au travail indépendant) dès lors que les travailleurs sont sous contrôle et répondent à une direction. Pour protéger le travailleur, la charge de la preuve appartient à la plateforme. Nous avons également adopté un salaire minimum européen, et les Verts plaident désormais pour un revenu minimum européen.

Le travail atypique doit être encadré notamment en améliorant le statut des personnes travaillant en flexi-jobs et les conditions d'organisation du travail. Nous voulons aussi un encadrement serré du recours à la sous-traitance et l'intérim. Le CDI doit rester la norme.

-Les entreprises reçoivent tous les ans près de 15 milliards de subsides salariaux pour créer et soutenir des emplois, sans instruments de mesure d'évaluation et de contrôle : comment réguler et conditionner ces subsides à des réelles créations d'emplois dans des secteurs essentiels ?

Nous souhaitons modifier la loi de 1996 et corriger plusieurs éléments de la loi. Le premier élément est le calcul même de cette marge. Il doit être amélioré, notamment en intégrant les subventions salariales. Il doit également tenir compte d'autres facteurs de compétitivité que le salaire. En effet, le coût de l'énergie, les investissements dans la recherche et la formation, ainsi que dans les infrastructures pour les rendre plus durables comptent également pour soutenir la compétitivité. Nous voulons également rendre la marge indicative et non impérative. En l'état, cette marge a pour conséquence que, même dans les secteurs qui sont bénéficiaires, il n'est pas possible de négocier une augmentation du salaire brut.

Nous voulons que les entreprises qui enregistrent des profits mais pratiquent des licenciements boursiers soient tenues de rembourser les aides reçues au cours des dernières années.

Il faut conditionner les subventions aux entreprises en lien avec des critères (et des contrôles) de politiques de prévention et de bien-être, d'accompagnement, de formation et de dispositions pour les travailleurs et travailleuses âgées. Dans le secteur du numérique, il faut ajouter des critères de sobriété et de respect de l'environnement.

- Comment renforcer la prévention des pathologies liées aux travail (TMS, Burnout...) et protéger la sécurité et la santé des travailleurs ?

Nous souhaitons adopter des directives européennes solides sur les deux défis quantitativement les plus importants pour la qualité de l'emploi : (1) une directive européenne sur les risques psychosociaux et (2) une directive européenne sur la prévention des troubles musculosquelettiques.

La protection des travailleurs contre les impacts du changement climatique doit être renforcée.

Des travaux continus doivent être menés pour renforcer le règlement REACH. Les travailleurs doivent être mieux protégés contre l'exposition aux substances chimiques sur leur lieu de travail.

Le burn-out devrait être reconnu dans toute l'UE comme une maladie liée au travail. Les risques psychosociaux doivent être traités de manière préventive et il doit y avoir un droit à un travail adapté.

2. Le logement

Chapitre 16 du [programme Ecolo](#)

Les bruxellois.es sont confronté.e.s à un manque criant de logements décents à prix abordable. Comment votre parti envisage-t-il de résoudre ce problème ?

Ecolo souhaite créer des logements publics et sociaux notamment via la reconversion de bâtiments vides ou inoccupés. À Bruxelles, nous voulons atteindre 20% de logement public par commune.

Ecolo souhaite également réguler les loyers. Nous renforcerons les moyens de contrôle effectués par l'administration. Nous rendrons l'accès des locataires aux informations beaucoup plus facile. Nous pérenniserons l'impossibilité d'indexer le loyer si la PEB est mauvaise tout en renforçant le soutien à la rénovation. Nous voulons également que les propriétaires ayant bénéficié d'un soutien public, que ce soit pour l'acquisition ou la rénovation du bien mis en location, offrent un loyer respectant la grille des loyers.

Face à l'urgence climatique, le coût de l'énergie et les enjeux sanitaires autour de la salubrité des logements, comment votre parti envisage-t-il d'entreprendre la nécessaire rénovation/isolation du parc immobilier de la capitale sans pour autant entrainer une accélération de la gentrification des quartiers et une augmentation des loyers ?

Notre objectif: des quartiers "zero passoires énergétiques. Nous entendons pérenniser les primes et des prêts à taux 0 et élargir leur portée en proposant de grouper les rénovations par quartier et d'installer un tiers-investisseur public accessible pour tous travaux d'isolation. Nous voulons nous inspirer pour cela du modèle des communautés d'énergie: participation sur base volontaire et accompagnement dans les démarches. Nous porterons également une attention particulière à soutenir les copropriétés dans leur rénovation. Pour cela, nous voulons élargir les prêts à taux 0 qui leur sont destinés.

Sous cette mandature, les Ecolos ont mis en place "Renolution", une Stratégie régionale pour rénover en profondeur le bâti bruxellois. Nous avons mis 360 millions d'euros sur la table pour accompagner et soutenir tous ceux et celles qui rénovent leur bâtiment.

Le moratoire hivernal interdisant les expulsions domiciliaires de novembre à mars a été balayé plusieurs fois par des juges de paix. Par ailleurs, une obligation de relogement en cas d'expulsion pèse sur les communes mais elle n'est pas systématiquement effective. Comment votre parti compte-t-il faire appliquer ces dispositions légales ?

Nous souhaitons lutter contre les expulsions domiciliaires en installant un fonds solidaire d'impayés et un fond central de garantie locative. Les Régions ont expérimenté une interdiction d'expulser un-e locataire durant la période hivernale. Nous voulons rendre cette interdiction structurelle. Les expulsions domiciliaires constituent un échec et des drames de vie qu'il faut éviter à tout prix.

Nous voulons travailler en amont de la procédure d'expulsion. Souvent les expulsions sont dues à des arriérés de loyers. Nous voulons constituer un Fonds d'impayés solidaires. Nous voulons aussi éviter les expulsions sans relogement. Les dispositifs de maintien en logement (lors d'un litige devant le ou la juge de paix, par exemple) et de relogement seront renforcés

3. Les droits des étrangers

Des milliers de personnes sans papiers vivent et travaillent à Bruxelles sans pouvoir bénéficier de leurs droits fondamentaux (accès au logement, à l'emploi, à la santé, à la formation, à la sécurité, ...). Ils et elles sont ainsi condamnés à la clandestinité et à la précarité. Comment votre parti envisage-t-il de résoudre ce problème ?

Les personnes sans papiers ont des attaches durables avec la Belgique : elles vivent ici, participent à la société, scolarisent leurs enfants dans les mêmes écoles et, pour beaucoup d'entre elles, travaillent ici, mais sans bénéficier des droits sociaux et bien souvent dans des conditions de travail et de logement indignes du fait de leur statut administratif.

La régularisation des personnes sans papiers doit se faire sur des critères clairs et permanents, et parmi ceux-ci le fait d'avoir un travail ou une promesse d'embauche doit être un critère décisif. Régulariser les travailleurs et travailleuses sans papiers, c'est aussi renforcer le financement de la sécurité sociale et lutter contre le dumping social.

La Belgique a été condamnée de nombreuses fois pour non-respect de ses engagements internationaux par rapport à l'accueil des demandeur.se.s d'asile. Comment votre parti envisage-t-il d'intervenir pour se conformer à ces obligations ?

Il est indispensable de se conformer à nos obligations légales d'accueil des demandeur.se.s d'asile. Nous voulons assurer en toutes circonstances un accueil et un accompagnement complet de qualité des demandeur.se.s d'asile. Pour ce faire, nous maintiendrons notamment des places tampons avec des financements adéquats afin de pouvoir assurer un nombre suffisant de places, même en cas d'augmentation du nombre de demandes d'asile et nous assurerons une répartition équitable des personnes entre les différentes communes du pays. En contrepartie, un financement suffisant et prévisible doit être garanti aux pouvoirs locaux pour assurer les tâches qui leur incombent et participer à la bonne intégration des structures dans le paysage local.

Retrouvez l'ensemble de nos propositions pour la crise de l'accueil - page 263 programme Ecolo
<https://ecolo.be/wp-content/uploads/2024/03/2024-Programme-consolide-final.pdf>

4. La mobilité

Chapitre 3 du [programme Ecolo](#)

Que propose votre parti pour rendre l'espace public accessible par tou.te.s d'un point de vue économique, social et physique en termes notamment d'aménagements, d'infrastructures, de personnel d'accompagnement, de plan de mobilité, ... ?

Notre objectif est de renforcer l'offre et le déploiement du transport en commun en étant le plus inclusif possible. Nous souhaitons également permettre la création d'un ticket de transport unique. Pour ce faire, nous voulons rendre les transports publics et l'espace public inclusifs et accessibles aux personnes à mobilité réduite (PMR) mais aussi étendre la gratuité ciblée des transports en commun. L'intermodalité est importante, nous souhaitons intégrer le vélo partagé à l'offre de transports en commun et renforcer la combinaison entre le vélo et le train, les métros, les bus et les trams en offrant des infrastructures adaptées permettant d'accéder à la gare, d'y garer son vélo en sécurité ou d'en trouver un via un service de location. Enfin il est indispensable de garantir aux Bruxellois un accès à des espaces verts de qualité et lutter contre l'effondrement de la biodiversité.

Etant donné que 60% des travailleur.se.s en région bruxelloise sont des navetteur.se.s, comment votre parti envisage-t-il la coordination avec les autres régions et le fédéral pour financer correctement le réseau de transports publics qui a un rôle prédominant à jouer ?

Afin d'améliorer la mobilité des navetteurs et prévenir la pollution de l'air, trafic et surfréquentation de Bruxelles par des voitures, nous voulons amplifier massivement les investissements dans l'offre ferroviaire afin d'aboutir au minimum à 4 trains par heure de et vers les grandes villes et 2 trains par heure sur le reste du réseau, tout en maintenant l'ensemble des gares et points d'arrêts sur le réseau, voire en en rouvrant ou en en créant là où c'est nécessaire.

La pollution sonore générée par les moyens de transport (voitures, trains, trams, avions, ...) a un impact important sur la santé des bruxellois.es. Quelles pistes votre parti propose-t-il pour accélérer et intensifier cette réduction des nuisances sonores liées aux moyens de transport ?

La pollution sonore est un enjeu de santé publique majeur. Nous voulons décarboner et réduire les nuisances du secteur aérien en développant les trains de nuit entre les grandes villes européennes, en interdisant les sauts de puce et les vols de nuit partout en Europe et en instaurant une taxe kérosène pour soutenir les alternatives. Nous souhaitons également développer une logistique urbaine verte basée sur des véhicules propres et silencieux pour atteindre l'objectif de 35% des marchandises transportées en ville par des véhicules propres d'ici 2030. Dans les zones urbaines, 25% des marchandises pourraient être livrées par des petits véhicules zéro émission comme le vélo cargo électrique et parmi les marchandises légères (ex: papeterie, petits colis, colis alimentaires,...) ce sont près de 50% qui pourraient être livrées autrement.

5. La prévention des violences

- Nous constatons sur le terrain la réalité des violences policières à l'égard des jeunes et des femmes principalement issues de l'immigration et des classes populaires. À titre d'exemple, nous pouvons citer la problématique des courses-poursuites ayant entraîné la mort d'Adil Charrot, les récentes expulsions forcées des femmes sans-papiers à Woluwe-Saint-Lambert, ou encore la détresse des familles face à la complexité et à la longueur des procédures judiciaires qui constituent une violence de plus, après la perte d'une proche causé par les violences policières. Face à ce constat, votre parti reconnaît-il le caractère raciste, sexiste, classiste et systémique de ces violences ? Que comptez-vous mettre en place pour y mettre un terme ?

Les violences policières sont un danger pour la démocratie. Elles contribuent largement à la crise de confiance entre citoyens, d'une part, et la police, d'autre part. Ecolo reconnaît le caractère raciste, sexiste, classiste et systémique de ces violences - le nier reviendrait à ne pas véritablement aborder le sujet. A nos yeux, il est indispensable de démocratiser et de réformer l'institution policière. Il est également essentiel de mettre en place un plan de lutte ambitieux contre les violences policières, notamment en créant un poste de médiateur neutre pour recueillir les plaintes des citoyens contre les policiers, fixer un meilleur encadrement légal des pratiques autorisées ou bien encore protéger les lanceurs d'alerte ainsi que le droit de filmer les actions policières, qui permettent une identification effective des policiers.

Toutes nos mesures sur la police: pp 308 à 312 programme Ecolo:
<https://ecolo.be/wp-content/uploads/2024/03/2024-Programme-consolide-final.pdf>

- Les violences multiples faites aux femmes continuent de faire des ravages dans l'espace privé comme public. Comment votre parti compte-t-il s'y prendre concrètement pour prévenir et réduire effectivement l'ampleur et l'impact des violences faites aux femmes ?

La lutte contre les violences faites aux femmes est une priorité pour Ecolo. De [nombreuses actions](#) ont été mises en œuvre par nos secrétaires d'Etat S. Schlitz et M-C Leroy au cours de la mandature et au niveau européen avec l'adoption d'une directive. De nombreuses mesures restent à prendre: garantir la sécurité des femmes en rue en adaptant les espaces publics, dans les bars et les festivals en amplifiant la sensibilisation et la formation du personnel, ou bien encore dans les transports, également garantir la sécurité des femmes et des minorités de genre dans l'espace public virtuel. Il faut poursuivre le déploiement des CPVS afin de continuer à améliorer l'accueil et la prise en charge des victimes de violences sexuelles et développer les centres d'hébergement pour victimes de violences intrafamiliales.